

BUREAUX: RUE NAIN, 1, ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois... 12 fr. Six mois... 23. Un an... 44. L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT J. REBOUX Le Nord de la France. Trois mois... 14 r. Six mois... 27. Un an... 51. ANNONCES: 15 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. On traite à forfait.

ROUBAIX 6 FÉVRIER 1872 BULLETIN QUOTIDIEN

L'Assemblée a consacré, hier, une bonne partie de sa séance au tirage au sort des bureaux. Nos correspondants constatent que M. Casimir Périer, dont la démission est définitive, n'a pas paru dans la salle. On ne désigne pas encore son successeur. M. Prax-Paris a déposé une proposition de loi ayant pour but de frapper d'un droit d'enregistrement les livres et inventaires de commerce et les transactions commerciales, de manière à réaliser annuellement de 50 à 70 millions. Cette proposition, dont l'urgence a été admise, est renvoyée à la commission du budget.

Une discussion assez animée s'est ensuite engagée à propos du rôle éventuel des Conseils-généraux dans le cas où l'Assemblée viendrait à être dissoute ou empêchée de se réunir. On se préoccupe beaucoup, à Versailles, d'un différend qui s'est élevé entre la Commission des marchés et le général Suzanne. On croit que M. Thiers devra intervenir.

La sous-commission de neuf membres chargée par les commissions du budget de 1871 et 1872 d'examiner la question du remplacement des droits sur les matières premières par d'autres impôts, vient d'adresser à toutes les Chambres de commerce de France une circulaire pour demander leurs adhésions à l'impôt sur le chiffre des transactions commerciales. P. S. — Voir aux DERNIÈRES NOUVELLES la nomination des ministres.

La Presse, qui flotte entre l'orléanisme et l'impérialisme, sans rompre avec la République modérée, publie une correspondance de Versailles, dont nous extrayons ce qui suit:

L'irritation a été grande chez les princes d'Orléans et chez leurs amis. Toutes les manœuvres sont déjouées ou rendues impuissantes. Il faut se soumettre et s'absorber, ou se poser carrément sur le terrain de la royauté révolutionnaire. Or, par le temps qui court, la révolution n'est plus un habile compromis ou un escamotage parlementaire; elle s'appelle le radicalisme, la Commune et l'Internationale. Pour la dominer ou la combattre, il faut s'appuyer nettement sur de grands principes monarchiques ou sur la souveraineté nationale.

M. le comte de Chambord a formulé le programme de la monarchie. Les princes d'Orléans oseront-ils en formuler un autre? Accepteront-ils, au contraire, tous les décrets de la souveraineté nationale et du suffrage universel? La situation est délicate; il ne faut donc pas s'étonner du silence gardé par les héritiers du roi Louis-Philippe. Ils se recueillent en cherchant à se faire des amis et des partisans; ils se tiennent prêts à saisir le pouvoir si le flot les y porte. Ils attendent, et ils évitent de se compromettre dans un sens ou dans l'autre.

On signale entre les princes et M. Thiers un rapprochement assez significatif. Ils se prêteraient un mutuel appui dans le présent, sans préjuger l'avenir, qui pourrait être la royauté constitutionnelle ou la présidence

d'une République conservatrice et modérée. Ce qui est plus positif et plus apparent, c'est le travail de réorganisation des divers groupes de la majorité.

Dans le parti légitimiste, une minorité convaincue accepte avec entraînement le fier programme du chef de la maison royale. Comme lui, elle saura attendre.

Une fraction plus importante, et qui a pour organe très autorisé la Gazette de France, ne renonce pas encore aux concessions nécessaires. Elle reste fidèle au prince, mais elle réserve à une Assemblée souveraine le droit de le délier, au nom de la nation, et de réaliser ainsi la grande fusion monarchique.

Un autre groupe enfin se rapproche à la fois de M. Thiers et du centre droit.

Vous connaissez déjà les intelligents efforts, de cette fraction considérable de la majorité. Elle cherche à la fois à s'entendre avec le centre gauche et à attirer à elle les membres de la droite qui n'ont pas le parti pris de la monarchie légitimiste.

Pour le centre droit, la question essentielle doit être celle des institutions parlementaires, qui assureront sans secousses la triomphe pacifique de la souveraineté nationale. C'est, vous le voyez, le programme d'une alliance sincère avec le centre gauche, s'il ne met pas la République au-dessus de la volonté nationale. C'est, pour le présent, la consolidation des pouvoirs de M. Thiers. C'est, pour l'avenir, sous la forme républicaine ou monarchique, l'avènement au pouvoir des princes d'Orléans.

On demandait, il y a quelques jours, devant un légitimiste, ce que ferait Henri V, si les questions de tarifs de douanes, de traités de commerce et d'impôts sur les matières premières, qui sont actuellement pendantes, se discutaient sous son règne. Ce légitimiste, qui nous paraît posséder les vraies doctrines monarchiques, répondit: « Mais Henri V n'aurait pas à intervenir, à prendre parti et à peser sur les décisions. Quelle que soit l'opinion personnelle qu'il puisse professer; il laisserait le pays régler lui-même de tels intérêts par l'organe des représentants. L'empire a imposé un régime douanier et fiscal, M. Thiers, le chef de la République, veut en imposer un autre tout contraire; la royauté agit autrement: ferme dans le maintien de ses droits, elle a le plus grand respect pour ceux du pays. »

Informations-Nouvelles

M. le duc de Broglie est parti pour Londres. On assure qu'il porte au gouvernement anglais la dénonciation du traité de commerce. L'ex-roi d'Arabie et de Patagonie informe les amateurs de décorations qu'il a fondé dans son ex-royaume l'ordre de la Couronne d'acier, surmontée de la croix du Sud. Le royaume a disparu; mais la couronne et la croix subsistent, et les personnes qui désirent la décoration arabico-patagonique n'auront qu'à en faire la demande à M. de Tounels. Il dit à ses futurs chevaliers: « Le mérite sera de m'aider à faire ce que je leur indiquerai. »

M. de Tounels n'est peut-être pas aussi fou qu'on le suppose.

On lit dans la Constitution: « S'il faut en croire certains bruits, la question du retour à Paris aurait été pour M. Casimir Périer, déjà désireux de se retirer, un prétexte plutôt qu'une raison décisive. On sait en effet, quelle est la situation faite par M. Thiers à ses ministres de l'intérieur. Ils ne sont, selon l'heureuse expression d'un journal, « ministres que d'écorce. » Aussi M. Thiers n'éprouve-t-il aucun embarras à s'en séparer; le véritable confident de ses pensées est le sous-secrétaire d'Etat, M. Calmon, qui, lui, est inamovible et qui, sous tous les ministres, sous M. Picard, sous M. Lambricht, sous M. Casimir Périer, sous le successeur encore inconnu de M. Périer, continue et continuera la même politique, la sienne. »

D'autres rumeurs circulent encore à Versailles, d'après lesquelles M. Casimir Périer aurait saisi avec empressement l'occasion qui s'offrirait à lui de se retirer, afin de ne pas avoir à lutter, comme ministre, dans telle éventualité qui viendrait à se présenter, contre certaines visées dont il souhaite le succès en son for intérieur. Rien n'est moins exact que le projet prêt aux princes d'Orléans de répondre au nouveau manifeste du comte de Chambord. Un seul des princes d'Orléans aurait qualité pour répondre, ce serait M. le comte de Paris, et pour lui supposer une telle intention, il faut ne connaître ni son caractère ni sa résolution très-fermement arrêtée de ne jeter aucun germe de discord dans le pays et dans sa famille. Il n'y aura donc aucun contre-manifeste des princes d'Orléans et encore moins du comte de Paris.

Un correspondant suggère au Standard l'idée d'une taxe d'un demi-penny (5 centimes) qui serait apposée sous forme d'une étiquette-timbre à chaque bouteille de bière. Cette taxe serait une nouvelle source de revenu pour le Trésor public, et elle aurait, en outre, dit-il, le grand avantage de prévenir toute falsification de la bière, qui joue un si grand rôle dans la consommation anglaise. L'étiquette serait enlevée au moment de la vente, et la contrefaçon ne pourrait pas ainsi se servir de la même bouteille pour le remplissage d'une bière exécrable et nuisible à la santé publique.

L'idée est ingénieuse, fait observer le Pall Mall, et si le public ne l'accueille pas dans son propre intérêt, il est du devoir des brasseurs de s'en emparer, ne fût-ce que pour sauvegarder la réputation de leurs fabriques. La dernière fois que M. Edmond About est allé à Compiègne, il a fait à l'empereur hommage d'un exemplaire du Progrès, qui venait de paraître. Voici la dédicace textuelle: « L'auteur du Progrès à l'auteur de tous les progrès. » (Gaulois.)

M. Carlos Forel, ancien député des Vosges à la Constituante et à la Législative de 1849, neveu du maréchal Loban, vient de mourir des suites d'une maladie de cœur. M. Forel, républicain d'ancienne date, avait voté pour la mise en accusation de Louis Bonaparte.

Il fut poursuivi après le coup d'Etat et obligé de quitter la France.

La Décentralisation, de Lyon, publie en gros caractères la nouvelle suivante, dont nous lui laissons la responsabilité: « L'Internationale est, plus que jamais, résolue à tous les crimes, et c'est toujours l'incendie qui lui sourit le mieux comme moyen efficace. On assure que, récemment, une tentative aurait été faite pour la destruction de la Trappe des Dombes, et que l'instrument choisi était un faux novice. Une meche incendiaire aurait été saisie; cette meche serait actuellement dans la cellule du père abbé du monastère. »

Hier, 5 février, le maréchal Bazaine a dû comparaître devant la commission d'enquête sur les capitulations.

On se rappelle que la Patrie a annoncé que le maréchal Bazaine voulait poursuivre M. Gambetta en diffamation. Aujourd'hui ce journal ajoute: « On nous assure que le maréchal aurait consulté plusieurs juriconsultes, mais qu'on lui avait répondu qu'il ne pouvait attaquer qu'en calomnie et que la question devra être déferée au jury. Devant cette réponse, le maréchal aurait provisoirement renoncé à faire un procès, parce que M. Gambetta pourrait être admis à administrer la preuve et à donner à l'affaire des proportions incalculables. »

La Chambre de commerce de Marseille a reçu avis que la surtaxe de pavillon sera intégralement remboursée à l'exportation des sucres raffinés.

Si l'on en croit la Patrie, 27 conseils généraux se sont prononcés pour l'instruction gratuite et obligatoire; 17 pour l'instruction obligatoire seulement; 8 pour l'instruction gratuite obligatoire et laïque, et 17 pour l'instruction gratuite mais non obligatoire; en tout 69 conseils ont exprimé leurs vœux sur cette importante question. Les autres ont ajourné leurs délibérations à ce sujet.

On lit dans le Salut public, de Lyon, que les découvertes de poudre et de munitions de guerre continuent. On vient de saisir, cours Bourbon, à Lyon, 50,000 projectiles fabriqués. La scène se passe dans un salon. On demandait à tous les causeurs à tour de rôle à quoi ils croyaient. Tout le monde accusait son scepticisme; nul ne croyait à rien. — Et vous? demanda-t-on à M. Adrien. — Moi, dit-il, avec son sourire mordant, je ne suis pas de ceux qui ne croient à rien: je crois aux imbéciles! C'est, en effet, la plus puissante des dynasties, et, malheureusement, la seule qui soit immortelle.

Le président de la République vient de faire acheter en Angleterre une magnifique paire de chevaux, qu'il a payés 12,000 fr. Ces deux superbes bêtes, qui s'appellent Fergus et Flora, sont d'un noir d'ébène et passent pour être une des plus rapides paires de trotteurs du Royaume-Uni. Elles sont arrivées à Versailles.

« Ne me parlez pas, disait Gambetta, de ce gens qui changent d'opinions comme de chemises, trois ou quatre fois dans leur vie! »

ASSEMBLÉE NATIONALE

Stance du 5 février 1872

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

L'Assemblée adopte un projet autorisant la ville de Paris à s'imposer extraordinairement à partir de 1872.

M. Daboville dépose une proposition tendant à imposer, comme sous l'empire, le compte-rendu officiel des séances de l'Assemblée à tous les journaux.

M. Daboville demande l'urgence. L'urgence est repoussée, et la proposition est renvoyée à la commission d'initiative parlementaire.

M. le président.—La parole est à M. de Gavardie.

M. de Gavardie. — Je demande la permission d'adresser une question à M. le garde des sceaux sur un fait qui m'a paru très grave. Ce matin était exposé en vente dans la rue la plus fréquentée de Versailles un petit livre qui a pour titre: Catechisme populaire républicain.

Il coûte 50 centimes et appartient évidemment à une œuvre de propagande populaire. La France est inondée en ce moment de publications de ce genre. Je prends deux ou trois citations au hasard: « Demande. Faut-il chercher au dessus et au dessous de l'homme les principes de la justice? »

A gauche.— Très-bien! très-bien! M. de Gavardie. — Réponse. Non: car l'homme cesserait d'être un être moral et serait ravalé au-dessus de la brute, si le principe de la justice existait en dehors de lui. (Approbation à gauche.)

M. Langlois manifeste notamment son enthousiasme de la façon la plus expressive. M. de Gavardie cite encore deux ou trois passages au milieu des applaudissements et des rires ironiques des membres de la gauche; puis il termine en demandant à M. le garde des sceaux s'il ne croit qu'il y ait lieu à une application des lois pénales.

M. Dufaure répond que, pour se faire une opinion, il a besoin de lire ce petit livre tout entier: il verra alors s'il est justiciable des tribunaux ou du bon sens public.

Un membre dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux peines à infliger aux membres de l'association internationale des travailleurs.

L'ordre du jour appelle la discussion des propositions relatives au rôle éventuel des conseils généraux, en cas de violences faites à l'Assemblée.

M. de Tréveneuc appuie les propositions, et rappelle qu'elles ont eu l'assentiment de l'homme éminent et loyal que tous les vœux de la majorité rappellent à la place qu'il a si dignement occupée. (Mouvement.— Tous les yeux se tournent vers M. Casimir Périer, qui est assis aux bancs supérieurs du centre gauche.)

Quel est le but des propositions en discussion? dit l'orateur. De mettre la souveraineté nationale à l'abri des coups de main de la dictature césarienne (Approbation à gauche) et de la dictature démagogique, qui ne valent pas mieux l'une que l'autre. (Rires et adhésion à droite.) Souvent elles marchent d'accord: car, au 15 mai et dans les journées de juin, l'influence du bonapartisme commençait

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 7 FÉVRIER 1872

LA PRÉTROPHOBIE

Il y a longtemps que le prêtre est calomnié auprès de la population ouvrière. Je connais une multitude d'ouvriers et beaucoup de prêtres; je puis annoncer aux calomnieux que leur but est atteint, et que le clergé est, à cet heure, haï et vilipendé par les deux tiers des travailleurs des grandes et des petites villes de France.

Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple Notre crédulité fait toute leur science.

Il y a eu des progrès depuis Voltaire. Le vain peuple ne pense plus si favorablement des prêtres; il les juge fort mal et les massacre parfois sans les juger. Sa crédulité qui n'a point diminué, au contraire, est acquise aux ennemis les plus acharnés du sacerdoce catholique. Les choses vont si loin que le pa-

triarche de Ferney lui-même, impie, méchant, mais point cruel, tenant du singe plutôt que du tigre, essaierait probablement de jeter de l'eau sur l'incendie qu'il a tant contribué à allumer. Ce qui est sûr, c'est que les bourgeois, si longtemps voltairiens, commencent à réfléchir, et se réconcilient sur toute la ligne avec leurs curés. Malheureusement le peuple croit que c'est par peur que le bourgeois va à la messe, et il continue de haïr le prêtre et l'Eglise, en englobant dans cette haine la propriété. Voilà l'inconvénient des conversions tardives!

Le mal est profond invétéré; je ne le crois pas incurable. La prétréphobie, c'est-à-dire l'horreur du prêtre, est une maladie aussi vieille que le globe. Tout le monde sait qu'Abel offrait des sacrifices à Dieu: je soupçonne Caïn d'avoir, en tuant le sacrificateur, détesté le prêtre autant que le frère. La prétréphobie est comme la variole dans une période de recrudescence: ce n'est pas une raison pour lui laisser le champ libre. Vaccinez! vaccinez! orient les préfets, les maires et les conseils d'hygiène. Nous aussi, écrivains chrétiens et honnêtes, vaccinons— toujours, vaccinons quand même; disons la vérité à ce pauvre peuple exploité par des charlatans qui lui prennent son argent, sa santé, sa vie et son salut éternel. Montrons-lui que le prêtre, loin d'être son ennemi, est son ami le plus sincère. Je voudrais essayer de signaler les causes et les ré-

mèdes de la prétréphobie. Divin Esculape, et toi, Hippocrate presque divin, dirigez ma lancette, et qu'elle ne fasse que des piqûres salutaires!

II

On comprend que je n'ai pas la prétention d'énumérer toutes les causes de la prétréphobie. Je parlerai seulement de celles qui m'ont frappé dans ma pratique, ou qui m'ont été indiquées par des observateurs sagaces et sincères.

La prétréphobie vient très-souvent d'un virus ou germe. Ce germe est tantôt héréditaire, tantôt acquis. J'ai connu dans ma première jeunesse un professeur de lycée qui détestait les prêtres au delà de toute expression. Histoire, géographie, philosophie, auteurs grecs et latins, tout lui était matière à commentaires malins dirigés contre les porte-soutanes. Parfois il ne se bornait pas à commenter: il forçait le texte. Un jour qu'il nous expliquait ces vers de Virgile:

..... Quid non mortalia pectora cogis, Auri sacra fames?

Au lieu de traduire comme tout le monde: Soif exécrable de l'or, auri sacra fames, à quels crimes ne pousses-tu pas le cœur des mortels? il traduisit ainsi: Soif sacerdotale de l'or, etc... Un de nous ayant voulu réclamer s'entendit traiter de Jésuite en herbe et fut gratifié

d'un long pensum. J'ai su plus tard que ce prétréphobe était fils d'un révolutionnaire qui avait, sous la Terreur, dénoncé et conduit à l'échafaud plusieurs prêtres. Le fils ne pouvant imiter le père, vu la dureté des temps, faisait ce qu'il pouvait.

Autre cas curieux. Un ouvrier, bon père, bon époux, bon garde national, et pas plus impie qu'un autre, eut un fils, lequel eut au catéchisme l'oreille tirée par un viciaire. L'ouvrier devint furieux à cette nouvelle, s'arma d'un revolver à sept coups et parlait tout simplement de casser la tête au monstre. On le calma, mais il garda le reste de sa vie une haine profonde contre tous les membres du clergé. Le père de cet imbécile étant mort fort jeune ne s'était signalé par aucune sottise; mais l'aïeul avait été de son vivant un prétréphobe enragé, et c'est de lui que le petit-fils tenait le virus.

Souvent le germe est acquis. On a constaté qu'il suffisait de lire le Siècle ou le National pendant trois mois pour être atteint d'une prétréphobie légère au début, mais qui peut devenir grave si on ne coupe pas le mal dans sa racine, c'est-à-dire si on ne se désabonne pas. Plusieurs personnes de ma connaissance ont été infectées par la lecture de quelques uns des ouvrages de MM. Michelet et Quinet. Tout un collègue était devenu prétréphobe: en cherchant bien, le professeur et le numérien découvrirent dans le programme d'un élève un exemplaire de

L'Histoire de Paris par Dulaure. c'était ce méchant livre qui avait empoisonné cette jeunesse. Que de gens ont été rendus prétréphobes par leur admiration pour Garibaldi! Un jeune homme, natif de Grenoble, étant allé combattre avec les chemises rouges en Italie, fut blessé et contraint de retourner dans son pays. Il reçut au bout de quelque temps une lettre datée de Caprera. Garibaldi le complimentait, le remerciait et finissait en lui recommandant de se garer de la vermine sacerdotale et du chancre jésuitique.

Le malheureux est devenu prétréphobe furieux et a communiqué son mal à tous ses parents. Le curé de la paroisse sur laquelle habite cette famille m'assura que tant que la lettre de Garibaldi ne serait pas brûlée, il n'y avait pas de guérison possible. Pourquoi pas? Il suffit bien d'un chiffon ayant appartenu à un pestiféré pour communiquer la peste à toute une ville et même à toute une province.

La prétréphobie est en effet épidémique, endémique et contagieuse. Un abbé fort inoffensif m'a raconté qu'il avait été insulté de la façon la plus grossière par des femmes, des enfants et des vieillards dans un voyage qu'il fit dans un département de la France. La limite du département franchie, tout changea: il ne vit que des figures honnêtes, niantes, et reçut partout des coups de chapeau et des politesses. Une rivière, à la vé-